

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 577

Artikel: Villeneuve-Chillon : le rêve touristique des années soixante
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rêve touristique des années soixante

Construire un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout à Villeneuve, dans le quartier de la Tinière où un projet de bâtiments résidentiels a fait couler beaucoup d'encre dans la presse vaudoise l'an passé: la question est de nouveau à l'ordre du jour. Un projet de conciliation, parrainé par M. Jean-Pierre Vouga, aménagiste bien connu, ancien chef du Service de l'aménagement du territoire du canton de Vaud, fait le tour, ces jours-ci, des personnes et des organismes directement concernés.

Le suspense de Villeneuve ne date pas d'hier. Les rebondissements de ces mois passés, pour être particulièrement spectaculaires, ne sont que les derniers actes connus d'une pièce ancienne déjà fort longue et fort animée. Au fil des ans, la distribution s'est considérablement étoffée. Les derniers personnages apparus sur la scène (politico-financière): le grand méchant promoteur, le justicier à la plume alerte chevauchant un quotidien à fort tirage, le redresseur de torts brandissant l'étendard de la Nature et du Paysage, flanqué d'une association de sauvegarde. Tout ce beau monde était à couteaux tirés, jusqu'à l'apparition miraculeuse du conciliateur déjà nommé, personnage à la forte carrure, capable de se faire entendre de toutes les parties et dont on attend beaucoup pour l'intérêt des prochains tableaux du drame.

ENTRE LE LAC ET LA ROUTE CANTONALE

Avant d'en venir, pour la bonne compréhension de l'éventuel happy end tant attendu, au portrait succinct des protagonistes et à l'historique de leurs démêlés, il s'agit de camper le décor. Et c'est justement ce qui rend ce feuilleton passionnant: le décor en est l'un des acteurs principaux. Si, depuis une dizaine d'années, son allure n'a guère changé, toujours ce terrain assez étroit et allongé, coincé

entre le lac Léman et une route cantonale, moins bruyante qu'autrefois peut-être — avec la construction de l'autoroute — et une ligne CFF toujours aussi fréquentée, une rivière (La Tinière) qui divise ce territoire en deux, sans charme et sans attraits, et des bâtiments décidément laids (plage de Montreux et dépôts Gétaz-Romang), si ce décor donc qui n'a pas grand-chose pour plaire est resté semblable à lui-même, sa valeur en revanche s'est considérablement modifiée. A la hausse du côté des promoteurs immobiliers. A la hausse également du côté des amoureux de la nature, soucieux de ne pas voir livrée à la pioche des spéculateurs cette portion des berges du Léman encore (relativement) préservée.

On allait oublier: dans le décor, plus précisément à 1300 mètres de là le long du rivage direction Lausanne, le château de Chillon, fierté des Vaudois et portion du cœur des touristes anglais.

LES SENTIMENTS ET LA FINANCE

Tout le scénario tourne donc autour du prix, sentimental et financier, de ces quelque 15 000 m² de terrain. La montée des intérêts illustre bien toute une époque, toute une sensibilité, en matière de construction, d'aménagement du territoire et de protection du paysage. C'est pourquoi nous prendrons d'abord le pouls des années 1967/1968: le climat économique est au développement, à la croissance vertu cardinale; à Villeneuve, tout le monde est d'accord, déjà, pour tenir la parcelle qui nous occupe pour un chancre détestable qu'il s'agit de faire disparaître au plus tôt. Et justement, l'occasion se présente d'en racheter la moitié. Là, les enthousiasmes s'effacent tout d'un coup: pour tout dire, le prix offert de 820 000 francs ne convient pas à la commune, sollicitée pour l'achat. Cette dernière se retourne donc vers la Confédération, demandant une participation financière pour mener à bien l'opération. Bernard Vouga, architecte et urbaniste (fils du précédent) est chargé de l'établissement du dossier qui doit démontrer la nécessité de l'acquisition par les pouvoirs publics et indiquer une possibilité d'aménagement garantis-

sant la sauvegarde du site. Les orientations que ce document défend (elles seront reportées sur le plan de quartier mis au point plus tard et acceptées par les autorités compétentes) permet de marquer la sensibilité de ces années-là. Quelques points de repères.

1. L'accent principal est mis sur la vocation touristique de Villeneuve — son climat, «tempéré et ensoleillé», sa situation privilégiée, «au pied des Alpes et sur les rives du Léman», sa position sur les grands axes européens. On en conclut que la mise en valeur des rives du lac, «attrait touristique principal», est prioritaire.

2. L'aménagement passe par la création d'une promenade publique entre Villeneuve et le terrain en question, par l'invention à cet endroit d'une «zone d'attrait publique» qui deviendrait en quelque sorte l'aboutissement normal des quais de Villeneuve.

3. La construction sur ces parcelles ne pose pas de problèmes particuliers à qui que ce soit, si sont respectées quelques précautions bien précises: «En plus des larges surfaces vertes bordant le lac, il serait souhaitable de prévoir l'implantation d'éléments d'équipements collectifs (salle polyvalente «conçue pour une grande souplesse d'utilisation et avec des possibilités d'extension»), soit des constructions dans un périmètre aussi restreint que possible, mais avec une certaine densité, de façon à animer la promenade et à en constituer l'un de ses buts.» Construits sur la moitié du terrain aujourd'hui au centre de la polémique, ces équipements à caractère public jouxteraient un hôtel muni de tout le confort moderne et édifié sur l'autre moitié, moyennant «des surfaces libres au sol aussi grandes que possible, tant pour l'usage des clients que pour celui de la promenade publique et du parking».

1968: le rêve d'un complexe touristique, bien intégré dans le site, flanqué d'une grande salle à usages multiples, tout cela à la place de sombres entrepôts devenus indésirables pour l'image d'une ville touristique. La suite au prochain numéro.